

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
1^{er} Décembre 2017

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 22

Votants 29

OBJET :
20. SIECF.
PROGRAMME DES
TRAVAUX
D'EFFACEMENT DES
RESEAUX
ELECTRIQUES BASSE
TENSION POUR
L'ANNEE 2018.

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 05/01/2018
Reçu en préfecture le 05/01/2018
Affiché le 05/01/2018
ID : 059-215904004-20171207-05012018D20_AK-DE



L'an deux mil-dix-sept, le sept DÉCEMBRE à dix-huit

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Étaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme DELOMMEZ-DUBOIS Marie-Angèle – M. DIDELOT Bernard – M. MARCINKOWSKI Claude – M. VERWAERDE Franckie – Mme CARON Sophie Adjoints – Mme CARREZ-DEWERDT Marie-France – M. DEBAECKER Yves – Mme BORDEAU-MURA Charlotte – M. BAUDRY José – Mme BILLIAU-BODELLE Marie-Françoise – M. MABRIEZ Philippe – Mme PLE-BOULENGUER Sandra – M. LEMETTRE Jean-Louis – Mme COUSSEMAKER-DEBERDT Murielle – Mme ROUSSELLE-POTTIEZ Corine – M. LORIDAN Bernard – Mme HAMELIN-DENANS Géraldine – M. HUE Jean-Luc – Mme DUMONT Catherine – Mme ADONEL Louise – M. LAPIERRE Julien Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES : M. KUJAWA Philippe – Mme BEURAERT-CEUGNART Martine – Mme BOULENGER-HAVEZ Delphine – Mme BOUVET Margaret – M. SERE Soarey Idriss – M. PARENT Jacques – Mme DI PENTA Anna **donnant délégations respectives** à Mme DELOMMEZ-DUBOIS Marie-Angèle – M. DUYCK Joël – Mme BORDEAU-MURA Charlotte – M. VERWAERDE Franckie – Mme COUSSEMAKER-DEBERDT Murielle – Mme HAMELIN-DENANS Géraldine – M. LORIDAN Bernard.

M. VERWAERDE Franckie a été élu Secrétaire de séance.

Vu l'arrêté préfectoral du 24 juin 1966 portant création du SIECF,
Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2012 portant fusion du SIECF et des SER de Bourbourg, Bergues, Morbecque, Steenvoorde et Hondshoote,
Vu les statuts du SIECF,
Vu le contrat de concession conclu entre le SIECF et Enedis pour la distribution publique d'électricité,

Monsieur le Maire de la commune de Merville rappelle que la commune est membre du SIECF.

Le SIECF est un syndicat intercommunal à vocation multiple. À ce titre, il exerce une compétence obligatoire celle d'autorité organisatrice de distribution publique d'électricité, il est propriétaire des réseaux basse et moyenne tension. Il a confié l'exploitation de ce réseau électrique à Enedis, par le biais d'un traité de concession.

Ensuite, Monsieur le Maire expose au conseil municipal l'intérêt de réaliser des travaux d'effacement des réseaux électriques rue des prêtres jusqu'à la rue du pont de pierre (et notamment place de la Libération, face au futur équipement intercommunal – ancien Angelika) et rue du Capitaine Charlet (face à la future maison de santé pluridisciplinaire), au regard de la programmation de travaux prévus.

La prise en charge des travaux d'effacement et ou d'enfouissement des réseaux électriques sera étudié par le SIECF et Enedis, pour une mise en œuvre en 2018. Les aménagements en matière de voirie, d'éclairage public, de réseaux télécommunication, de fibre optique et de câble restent à la charge de la commune.

Envoyé en préfecture le 05/01/2018

Reçu en préfecture le 06/01/2018

Affiché le

ID : 059-215904004-20171207-05012018D20_AK-DE



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2017

OBJET : 20. SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE DES COMMUNES DE FLANDRE (SIECF). DEMANDE DE TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES BASSE TENSION POUR L'ANNEE 2018.

Monsieur le Maire précise que les travaux d'effacement et/ou d'enfouissement des réseaux électriques entrent dans le cadre de l'article 8 du contrat de concession signé entre le SIECF et Enedis. La maîtrise d'ouvrage est assurée par Enedis. Le financement de ce programme est assuré majoritairement par le SIECF et Enedis. Le reste à charge pour la commune sera de minimum 20 % du montant des travaux.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le principe de ces travaux.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal invité, à **l'unanimité**,

- Valide les projets exposés dans la présente délibération,
- Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de prise en charge au SIECF, des dossiers présentés, au titre de l'article 8 du traité de concession avec Enedis,
- Donne un accord de principe pour la prise en charge à hauteur de 20% minimum du montant des travaux d'effacement des réseaux électriques,
- Note que les aménagements en matière de voirie, d'éclairage public, de réseaux télécommunication, de fibre optique et de câble sont à la charge de la commune.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.